

5 - Administration générale

**Convention d'objectifs et de moyens relative
au Système d'Information Géographique
du Rhin Supérieur pour la période allant
du 1er juillet au 31 décembre 2014**

Rapport n° CP/2014/420

Service gestionnaire :

Mission Appui au pilotage et inspection

Résumé :

Ce rapport a pour objet de soumettre une nouvelle convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'information géographique du Rhin Supérieur pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2014. Cette convention permet d'assurer la transition jusqu'à la prochaine période de financement INTERREG (2015-2017). Ce rapport fixe également les modalités financières de reversement des sommes non dépensées lors de la période précédente.

Le projet Système d'information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) est né d'une volonté politique commune de doter le territoire du Rhin Supérieur d'un outil de cartographie performant et d'une banque de données socio-économique et démographique.

Le pilotage de cette opération a été confié au Département du Haut-Rhin, qui héberge aujourd'hui la cellule SIGRS, créée en 2005, et qui assure le suivi administratif, financier et juridique du projet.

Ce projet est mené au rythme de périodes de 3 années, correspondant aux possibilités de financements INTERREG (*seule la période 2008-2011 n'a pas bénéficié de financements*).

La période 2011-2014, qui vient de s'écouler, a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- un meilleur respect de la Directive européenne INSPIRE, transposée dans le code de l'environnement au niveau national, elle vise à faciliter les échanges en favorisant l'accessibilité aux flux d'informations géographiques ;
- le positionnement de l'outil SIGRS aux niveaux local, national, européen afin de mettre en place un réseau expansif d'experts pour améliorer l'expertise et la qualité des travaux ;
- la valorisation et l'appropriation de cet outil par les citoyens.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a participé au projet à hauteur de 18 000 euros, soit 6 000 € / an (8,33 % en ne tenant pas compte du financement INTERREG).

A ce jour, il est prématuré de réaliser le bilan financier de cette période. Les premières estimations permettent cependant d'envisager le reversement d'une somme entre 800 et 1900 € au Département du Bas-Rhin.

Par ailleurs, afin d'assurer la transition vers une nouvelle période de financement INTERREG (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017), il est proposé aux partenaires de s'engager sur une nouvelle convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'information géographique du Rhin Supérieur.

L'objet de cette convention (*ci-jointe*) est de fixer les modalités de participation des signataires et les modalités de mise en œuvre du projet pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014.

A cette fin, les seules dépenses prévues au cours du second semestre 2014 seront les salaires des deux agents de la cellule SIGRS (1,5 ETP).

La participation du Département du Bas-Rhin pour cette période serait identique à la période précédente, soit 8 33 % du montant total estimé. Le montant correspondant est de 4 166,67 €.

A la demande de certains partenaires, le Département du Haut-Rhin ne sollicitera les financeurs que sur le solde entre le montant prévu pour les 6 mois à venir et le montant prévu pour être reversé, soit pour le département du Bas-Rhin un montant entre 2 266,67 € et 3 366,67 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28901	65-65733-71	6 000,00 €	6 000,00 €	€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'information géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) pour la période allant du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014 ;

- d'autoriser le président à signer la convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'information géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) pour la période allant du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014 ;

- de verser au Département du Haut-Rhin une somme correspondant au solde entre le montant prévisionnel pour la période allant du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014 (4 166,67 €) et le montant non dépensé au cours de la période précédente (entre 800 et 1900 €).

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'G. KENNEL', written over a light blue rectangular stamp.

Guy-Dominique KENNEL